



Festival international

LES ÉCRANS DE L'AVENTURE

Dijon

34^e édition, du 7 au 12 octobre 2025

Préambule

Tout participant s'engage à respecter le présent règlement.

Dates et lieu

Les Écrans de l'aventure, festival international du film d'aventure, tiendront leur 34^e édition du 7 au 12 octobre 2025 à Dijon.

Comité d'organisation

Le festival est organisé par La Guilde avec le concours de la Ville de Dijon. La Guilde est seule responsable de la sélection officielle du festival.

Objet

Le festival présente des documentaires français et internationaux concernant l'aventure sous toutes ses formes : expéditions, explorations, portraits, récits, créations... relevant de l'esprit d'aventure.

Conditions d'admission

La durée des films en compétition sera comprise entre 10 et 120 minutes et l'année de réalisation ne sera pas antérieure à octobre 2023.

Pour les films étrangers, le comité de sélection n'acceptera que les films ayant une version française ou anglaise.

Les films courts ou plus anciens peuvent être soumis à sélection mais ne pourront pas être en compétition officielle.

Inscription pour la présélection

Les films sont recevables jusqu'au 30 juin 2025.

L'inscription d'un film est gratuite et plusieurs films du même réalisateur peuvent être envoyés pour la présélection.

Pour la présélection, les films doivent être inscrits avec la fiche d'inscription complétée.

Sélection

Le comité de sélection confirmera par email la sélection officielle des films pendant l'été. L'organisation ne réglera pas de frais pour la copie et l'organisation technique de la projection des films.

Après avoir reçu la confirmation de la sélection de votre film au festival, les éléments suivants devront nous être transmis :

- 5 photos numériques en haute définition avec le copyright correspondant ;
- un extrait du film de 3 minutes en HD ;
- la bande annonce du film ;
- la filmographie et un portrait en haute définition du réalisateur ;
- un dossier de presse le cas échéant.

Ces documents pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du festival.

Promotion

Les organisateurs du festival, ayant notamment pour but d'assurer la promotion des films présentés au festival, prennent à cet égard toutes décisions qu'ils jugent nécessaires.

Droits de diffusion

Les films retenus en compétition seront rémunérés à hauteur de 150 € HT.

Fichiers de projection

Tout film retenu pour la sélection officielle devra être envoyé au plus tard quatre semaines avant le festival. Il peut être transmis sur disque dur, clé USB ou lien de téléchargement, dans un format conforme à la fiche technique, à l'adresse ci-dessous.

Les frais d'expédition, de dédouanement et d'assurance des films sont à la charge exclusive des concurrents. Les films retenus ne doivent en aucun cas comporter de coupures publicitaires ou le logo d'un annonceur ou d'un diffuseur dans l'image. Le festival prendra en charge les frais de réexpédition des films sélectionnés.

Responsabilité

La Guilde décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement d'un support physique qui lui a été adressé.

Représentation

Le festival prend en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration pour une à deux personnes représentant le film sur toute ou partie de la durée du festival (protagoniste, réalisateur, producteur, auteur...)

À défaut de représentation, l'organisation du festival se réserve le droit de ne pas inscrire le film en compétition.

Jurys et prix

Plusieurs jurys établissent le palmarès du festival :

- Un jury du film composé de professionnels, spécialistes du film documentaire et du milieu de l'aventure. Les décisions du jury sont sans appel. En cas d'égalité de vote, la voix de son Président compte double.
- Un jury de cinq jeunes du Conseil municipal d'enfants de la ville de Dijon.
- Le public du festival.
- Un jury du livre composé d'écrivains et de personnalités du monde littéraire.
- Un jury des lecteurs de la Bibliothèque municipale de Dijon.
- La Guilde.

Les jurys décerneront les prix suivants :

Pour les films :

- la Toison d'or du film d'aventure, dotée de 1 500 € par la ville de Dijon et remise au réalisateur ;
- le Prix spécial du jury ;
- le Prix Jean-Marc Boivin récompensant l'authenticité d'une aventure vécue ;
- le Prix des jeunes de la ville de Dijon ;
- le Prix du public des Écrans de l'aventure ;

Pour les livres :

- la Toison d'or du livre d'aventure, dotée de 500 € et remise à l'auteur
- le Prix des lecteurs de la Bibliothèque municipale de Dijon.

Pour les carrières d'aventuriers(es) :

- la Toison d'or de l'aventurier(e) de l'année, dotée par La Guilde.

Des dotations supplémentaires pourront être attribuées.

Diffusions supplémentaires

Les films primés pourront être rediffusés en salles et dans le périmètre du festival dans les 24h suivant l'annonce du palmarès.

Des projections des films primés pourront ensuite être organisées avec les partenaires internationaux de La Guilde. Chaque projection sera alors rémunérée 100 € HT.



ORGANISATION

Coordinateur : Eric CARPENTIER
La Guilde - Les Écrans de l'aventure
7 rue Pasquier - 75008 Paris - France - Tél. +33 (0) 1 43 26 97 52
aventure@la-guilde.org - www.lesecransdelaventure.com

